

Risque d'incendie en forêt

DATE D'ENVOI : 08.07.2026

Interdiction totale des feux en forêt à Genève

Degré 4 - Interdiction totale

Genève interdit ce jour les feux partout dans l'espace forestier et relève son niveau de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt.

Compte tenu d'une période de sécheresse prolongée qui fragilise les espaces naturels et des prévisions météorologiques qui ne laissent pas entrevoir d'amélioration à brève échéance, Genève relève ce jour son indice de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt, avec désormais le statut :

- "danger fort", soit le niveau de danger 4 sur une échelle de 5.



Cet indicateur est basé notamment sur l'analyse de données objectives relatives à la température, l'humidité relative, la vitesse du vent et les dernières précipitations.



Plus d'informations
www.ge.ch/c/foretsfeux

INSTRUCTIONS DES AUTORITÉS

Les feux sont interdits partout dans l'espace forestier ou à moins de 10 mètres d'une lisière, y compris sur les emplacements aménagés par les autorités pour cet usage avec des foyers fixes.

Par ailleurs, le public est appelé à une prudence générale en campagne afin de prévenir tout embrasement de la végétation.

Il est recommandé de renoncer temporairement à l'organisation de barbecue en campagne.

Ne jamais jeter en plein air des mégots ou des allumettes.

En cas de départ d'incendie, aviser immédiatement les pompiers en composant le 118.

INFORMATIONS

Pour tout complément d'information :
Mme Edite Peres
Responsable de la conservation des
forêts Département du territoire
+41 22 388 55 35
+41 78 658 77 52